

ainés. Entre parenthèses, et bien que je ne sois pas un tenant du culte de la jeunesse, je pense que tous ceux, parmi nous, qui ont atteint l'âge mûr devraient se rendre compte que les jeunes sont loin d'avoir sous les yeux un monde parfait. Nous ne pouvons vraiment pas nous vanter d'avoir créé la meilleure des sociétés, au Canada ou dans le monde, ni obliger les jeunes à l'accepter. Il y a beaucoup de choses qui clochent dans notre société et bien des sujets d'inquiétude dans le monde. Les adolescents du Canada et des autres pays se plaignent des maux de la société et exigent qu'on les redresse. Il conviendrait de les en féliciter au lieu de les condamner.

Je ne parle pas de ces gens, jeunes ou vieux—car il y a en de tout âge—qui agissent en extrémistes et vont au-delà de certaines limites admises. Elles différeront, selon le cas. Elles seront ici pour certains de nos vis-à-vis, elles seront là pour les députés de l'opposition officielle, mais en ce qui me concerne, elles seront assez poussées. Si nous devons véritablement changer la société et modifier radicalement sa structure pour la débarrasser de ses maux, ce n'est pas aux spectateurs béats, à ceux qui ne s'émeuvent jamais de la situation que nous allons nous adresser.

• (4.30 p.m.)

C'est une bonne chose que de se révolter contre le mal, d'exprimer son indignation au sujet de la souffrance humaine et de jeter les hauts cris à ce propos. A mon avis, ceux qui agissent ainsi ne doivent pas être condamnés. C'est le but que se propose la compagnie des jeunes Canadiens. Si elle doit remplir cette fonction, elle doit être indépendante du gouvernement et d'autres agences. J'insiste sur l'indépendance de la compagnie. Je ne prétends pas que chaque volontaire doit être libre d'agir à sa guise. J'affirme que la compagnie doit être constituée de façon appropriée, que le conseil et les administrateurs délégués doivent avoir suffisamment de latitude pour exécuter leur travail sans subir la domination du gouvernement, d'organismes bureaucratiques et ainsi de suite. La compagnie elle-même doit donc être indépendante.

J'ai beaucoup entendu critiquer la Compagnie des jeunes Canadiens. J'aurais aussi de nombreuses critiques, car nous savons tous que des projets étaient peu sérieux et que des volontaires ont agi de façon irréfléchie, mais, au nom du ciel, qui est responsable de cette situation? Le ministre et des députés ministériels ont dit que la loi actuelle ne donne aucune autorité. A d'autres! Je n'accepte pas

cette affirmation parce que pendant trois ans, jusqu'en octobre dernier, il y avait un conseil provisoire dont chaque membre était nommé par le gouvernement. Trois ou quatre administrateurs ont été désignés par le gouvernement.

Comme avocat, je rappelle à la Chambre que l'engagement de chacun des volontaires faisait l'objet d'un contrat ou aurait dû le faire. A la signature du contrat, on a le droit en justice d'inclure toutes les clauses qu'acceptent les deux parties. Si le conseil provisoire et les administrateurs avaient eu quelque peu d'imagination ou de compétence, ils auraient pu éviter toutes les difficultés qui sont survenues, parce qu'elles se sont produites, sur une période non pas de deux ou trois mois mais d'un ou deux ans.

Je dis en toute bienveillance au ministre qu'il avait tort de prétendre qu'il n'avait aucun pouvoir. Il n'en avait pas en tant que ministre mais le Conseil en avait, et si l'on avait nommé les cadres voulus en leur donnant des directives, ceux-ci auraient pu fixer des conditions auxquelles les volontaires auraient dû se plier. C'est de là que vient tout le gâchis auquel se trouve mêlée la Compagnie des jeunes Canadiens.

On se plaint du genre de personnes qui se portaient volontaires. Permettez-moi de dire deux choses à ce sujet. Même ceux dont je désapprouve les actes, je les admire d'avoir offert leurs services. Si l'on trouve un certain genre de gens plutôt qu'un autre pour faire cette sorte de travail, c'est parce que beaucoup trop de jeunes, comme tant de leurs aînés, se sont laissés séduire par l'échelle des valeurs en usage dans la société actuelle et qu'ils préfèrent se mettre à gagner de l'argent plutôt que de prêter leurs services à ce genre d'organisation contre une faible rétribution.

Ceux qui ont offert leurs services poursuivaient manifestement les fins assignées à la Compagnie des jeunes Canadiens lors de sa fondation. Il aurait été possible au Conseil et aux directeurs exécutifs de choisir ceux qui avaient le moins d'obsessions plutôt que ceux qui en avaient le plus. Il leur était possible de vérifier les demandes, de faire enquête sur les postulants et d'en faire le tri plutôt que d'engager, à ce qu'il me semble, tous ceux et toutes celles qui se présentaient.

Bien sûr, certains ont profité de leur situation pour commettre des abus, mais ce n'est pas la faute de ceux-là d'abord. C'est la faute du gouvernement et du conseil et des directeurs exécutifs, chargés des nominations, qui ne voulaient ou ne pouvaient pas juger les